

Politique en matière d'égalité d'accès à l'emploi

Stantec s'est engagée à assurer la diversité et l'inclusion en milieu de travail, et surveille étroitement les normes d'équité en matière d'emploi adoptées dans les pays où elle est établie.

Égalité d'accès à l'emploi (États-Unis)

Stantec est un employeur qui souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi. Notre politique consiste à offrir l'égalité des chances à tous les employés et à tous les candidats, et à interdire toute forme de discrimination fondée sur les éléments suivants : ethnicité, couleur, religion, sexe, origine nationale, âge, état matrimonial, information génétique, invalidité, grossesse, statut de vétéran, orientation sexuelle ou genre. Les employés seront traités en fonction de leurs qualifications professionnelles, de leurs compétences et de leur rendement. De plus, notre politique stipule que la discrimination et le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, sont interdits, contreviennent aux politiques de Stantec et ne seront pas tolérés. Stantec offrira des accommodements raisonnables aux employés et aux candidats handicapés. Ces politiques découlent de notre engagement à traiter toutes les personnes de façon équitable et juste, et à offrir un milieu de travail où il n'y a pas de place pour les préjugés.

Aux États-Unis, Stantec souscrit au principe d'action positive par la promotion d'opportunités d'emploi égales parmi les différents genres, ethnies, religions, orientations sexuelles, les personnes ayant des invalidités et les vétérans. Chaque année, Stantec crée et met en œuvre un plan d'action positive pour chacune de ses places d'affaires aux États-Unis. Pour consulter les plans, veuillez communiquer avec [Leah Armstrong](#), conseillère principale, Conformité et équité en matière d'emploi, du mardi au vendredi, entre 10 h et 15 h (HE).

Si vous avez des questions, ou pour signaler un cas de discrimination ou de harcèlement, veuillez communiquer avec votre directeur régional des ressources humaines ou avec [Leah Armstrong](#).

Équité en matière d'emploi (Canada)

Les pratiques d'équité en matière d'emploi visent à s'assurer que personne ne se voie refuser un emploi pour des motifs autres que ses compétences. L'égalité d'accès à l'emploi a également pour objectif de contrer les préjudices subis par quatre groupes de personnes : les femmes, les personnes présentant des handicaps, les autochtones et les minorités visibles.

Stantec emboîte donc le pas à la Loi sur l'équité en matière d'emploi qui exige que les employeurs de juridiction fédérale mettent en place des pratiques proactives augmentant la représentation des groupes précédemment mentionnés. Notre politique consiste à offrir l'égalité des chances à tous les employés et à tous les candidats. Elle interdit la discrimination basée sur la nationalité ou l'origine ethnique, la couleur de la peau, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'expression ou l'identité de genre, l'état matrimonial, la situation familiale, un handicap ou les caractéristiques génétiques.

Si vous avez des questions ou que vous souhaitez rapporter une situation de discrimination ou de harcèlement, communiquez avec votre responsable des ressources humaines ou avec [Ricardo Carlos-Perez](#), directeur, Inclusion, diversité et équité – International.

Égalité d'accès à l'emploi (International)

Les employés seront traités en fonction de leurs qualifications professionnelles, de leurs compétences et de leur rendement. Notre politique consiste à offrir l'égalité des chances à tous les employés, à tous les candidats et aux autres personnes dans l'entreprise, et à interdire toute forme de discrimination en vertu des lois du pays concerné, laquelle est généralement fondée sur les éléments suivants : âge, invalidité, changement de sexe, état matrimonial ou de partenariat domestique, grossesse ou maternité, ethnicité, couleur, nationalité, origine nationale, religion ou croyances, sexe ou orientation sexuelle. De plus, notre politique stipule que le harcèlement sexuel ou toute autre forme de harcèlement ne sera pas toléré. Ces

politiques découlent de notre engagement à traiter toutes les personnes de façon équitable et juste, et à offrir un milieu de travail où il n'y a pas de place pour les préjugés.

Si vous estimez avoir fait l'objet de discrimination, vous êtes prié de le signaler à votre superviseur ou au représentant du service des ressources humaines de votre région.